



Sophie HUBERSON

Sophie HUBERSON
Présidente du Cos

Stéphane JOCK
Vice-président

Grégory BERTHOU
Rapporteur

Biens de consommation, **sports et loisirs**



La normalisation volontaire relative à la sécurité des produits et des services, en appui à la réglementation, demeure la première priorité des travaux. Mais pour chacun des segments d'activité du Cos (biens de consommation, sports et loisirs, services aux particuliers et tourisme), d'autres composantes montent en puissance et deviennent peu à peu incontournables : prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale (déclinaisons de la norme Iso 26000), impact du numérique, garantie des services associés aux produits et/ou dans la mise en relation des particuliers entre eux, prise en charge globale du client/pratiquant/visiteur/citoyen (parcours client). La crise sanitaire de 2020 exacerbe le besoin de confiance des publics. De plus en plus centrés sur l'expérience de consommation, les enjeux fondamentaux liés à ces secteurs se retrouvent désormais autour d'un triptyque de valeurs : qualité, confiance et enchantement.

Garantir la sécurité des produits et des services, en améliorant notamment les données pour leur normalisation

La plupart des produits, équipements et services du périmètre d'action du Cos relèvent soit d'une réglementation européenne sectorielle Nouvelle approche (jouets, bateaux de plaisance, équipements de protection individuelle [EPI]...), soit de la directive sur la sécurité générale des produits (DSGP). Le Cos suit attentivement l'avancée de l'ensemble des travaux amorcés ces dernières années dans chacun de ses segments d'activité. Le cas échéant, il met en œuvre les actions nécessaires ou établit les liens utiles avec les autres Cos (par exemple le Cos Électrotechnologies pour la sécurité des appareils électrodomestiques ou la domotique).

Assurer une veille active sur l'évolution réglementaire, en particulier celle de la directive sur la sécurité générale des produits (DSGP)

La DSGP, texte essentiel, a un impact fort sur les activités du Cos. Son évolution y fait donc l'objet d'un suivi attentif. La Commission

européenne a adopté dès février 2013 une proposition de règlement européen sur la sécurité des produits de consommation (RSPC), qui, à terme, doit remplacer la DSGP. Cette proposition de RSPC fait partie d'un paquet Sécurité des produits et surveillance du marché, qui intègre en outre une proposition de règlement unique pour la surveillance du marché. L'article 7 de cette proposition de RSPC, relatif à l'indication d'origine des produits, semble être un point bloquant à son adoption définitive. Son entrée en vigueur, initialement prévue pour 2015, a ainsi été repoussée. Une passerelle entre la Commission européenne et le Cos est établie sur ce sujet. Des points d'actualisation pourront être organisés si nécessaire, par exemple à la suite de la consultation publique lancée à l'été 2020 par la Commission pour envisager une nouvelle évolution possible de la DSGP.

Le Cos suit également les demandes de normalisation adressées au Cen/Cenelec par la Commission européenne, dont nombre figurent dans le cadre de la DSGP. C'est le cas pour la petite enfance, actuellement rythmée par l'adoption d'une série de mandats au titre de la DSGP sur l'environnement de l'enfant (cinq groupes de produits). Plusieurs comités techniques sont concernés : Cen/TC 252 Articles de puériculture, Cen/TC 207 Ameublement, Cen/TC 248 Textile et habillement, Cen/TC 364 Chaises hautes pour enfants. Régulièrement informé, le Cos poursuit sa

coordination informelle entre opérateurs nationaux (Afnor, Bureau de normalisation bois et ameublement [BNBA], Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement [BNITH]).

Améliorer les données utilisées pour la normalisation des produits et services liés à la consommation

Les données d'accidentologie sont indispensables aux normalisateurs pour fixer, de manière fiable et incontestable, les niveaux d'exigences adaptés aux produits de la vie courante (hors agroalimentaire). Le Cos a ainsi mis en exergue en France le besoin d'organiser un système de partage et d'accès aux données d'accidentologie. Cette demande, toujours d'actualité, pourrait trouver écho en Europe. La mise en place d'une base de données paneuropéenne des blessures (BDAB) est en effet envisagée dans le cadre du processus d'adoption en cours du paquet Sécurité des produits et surveillance du marché. Le Cos compte saisir toutes les opportunités afin de poursuivre la sensibilisation liée à cette demande.

S'agissant des données anthropométriques, le Cos déplore le manque d'une base documentaire à jour, permettant aux différents comités techniques du Cen de disposer de données morphologiques et ergonomiques communes afin de fixer des seuils, dimensions, forces adaptées aux différents âges de l'enfant. Le



Le Cos assure une veille sur les questions relatives à la réparabilité, la durabilité et la recyclabilité des produits.

Mike Fouque - AdobeStock

La filière mode et luxe soutient les réflexions autour de la mode responsable.

Cos assure une veille active sur l'action financée par la Commission européenne actuellement menée pour mettre à jour les données anthropométriques existantes.

Porter une attention particulière à la sécurité de tous les consommateurs et à celle des enfants en premier lieu

La sécurité des enfants demeure omniprésente dans les travaux, notamment en Europe. Le Cos avait contribué à la révision du guide Iso/IEC 50 relatif aux principes directeurs pour la sécurité des enfants, qui s'adresse aux rédacteurs de normes sur des produits qui ne sont pas exclusivement destinés aux enfants (lave-vaisselle...), publié début 2015. À ce titre, le programme relatif aux jouets est également significatif, en particulier pour les aspects liés aux exigences chimiques, de même que les briquets, avec la révision récente prenant en compte la sécurité enfants en introduisant une méthode d'essai alternative au panel d'enfants.

Le Cos poursuit son rôle de promotion de la sécurité des enfants, à l'instar de son implication dans l'actualisation des données anthropométriques. Plus largement, des travaux internationaux se sont ouverts, à la demande du Royaume-Uni, sur la prestation de services inclusifs permettant d'identifier et de répondre à la situation des consommateurs vulnérables (enfants, seniors, personnes en situation de handicap...).

Mieux protéger le consommateur : conception universelle, information, responsabilité sociétale

Compte tenu de son lien étroit avec les problématiques des consommateurs, le Cos demeure fortement mobilisé sur la protection du consommateur et peut mettre en œuvre toute action nécessaire permettant de l'améliorer via les normes volontaires. Les travaux liés à l'accessibilité sont fortement orientés vers la notion de conception universelle, qui vise au développement de produits ou de services accessibles à tous, y compris aux publics ayant des besoins spécifiques. Une bonne information du consommateur est une préoccupation omniprésente dans les travaux, en appui des politiques publiques de protection des consommateurs et de la nouvelle loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Elle peut prendre la forme de recommandations d'usage à destination du consommateur dans les normes, pour contribuer à dessiner les contours d'une consommation plus responsable autour des produits.



THINK b - AbbeStock

L'évolution des modes de consommation se traduit également par le glissement d'une économie de produit vers une économie de service. Le Cos participe à la réflexion globale sur la normalisation dans les services initiée par le Cos Management et services. Il peut s'appuyer sur les expériences acquises dans le tourisme, le bien-être et les services aux particuliers, dans un contexte où la responsabilité sociétale devient un élément intrinsèque de la qualité.

Promouvoir la conception universelle des produits et des services

La Commission européenne a déjà émis un mandat de normalisation sur l'accessibilité. À travers l'acte législatif européen sur l'accessibilité (décembre 2015), elle propose de franchir un cap supplémentaire en adoptant une directive européenne établissant des exigences communes pour l'accessibilité de certains produits et services clés, afin d'aider les personnes en situation de handicap à participer pleinement à la vie de la société dans l'ensemble de l'Union européenne.

Référent sur l'accessibilité, le Cos est prêt à accompagner le cadre européen en construction en la matière et continue à encourager la mise en œuvre de la notion de conception universelle. Pour ce faire, il s'appuie sur le groupe de coordination Accessibilité, qui suit en France la réponse au mandat européen et assure une veille sur tous les travaux sectoriels portant sur l'accessibilité. Dans un souci d'efficacité, son activité est coordonnée avec celle de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (Obiaçu).

À certains égards, le rapport Afnor « La normalisation volontaire, un outil stratégique

pour la silver économie » (2015) fait écho à cette notion de conception universelle. Des actions de sensibilisation liées aux recommandations de ce rapport ont déjà été menées. Le Cos a contribué à la révision du guide Iso/IEC 71 sur les principes directeurs de l'accessibilité dans les normes, dont la nouvelle version est davantage opérationnelle. Il a organisé (octobre 2016) une rencontre « Consommation, sport, loisirs et tourisme de 7 à 97 ans. Tous concernés par la silver économie ! », afin de déployer plus avant les recommandations de ce rapport relevant spécifiquement de son périmètre d'action.

Le Cos poursuit cet effort de déploiement, en lien avec le Cos Santé et action sociale, à travers une réflexion sur le besoin de normes spécifiques sur les services à la personne, dans la perspective du vieillissement de la population (en complément de la norme générique existante), comme sur l'activité de coaching sportif à domicile et en entreprise.

Mieux informer le consommateur et favoriser une consommation plus responsable

Le Cos est en veille active sur toutes les questions relatives à la disponibilité, à la traçabilité et à la sincérité des informations délivrées au consommateur, mais également à la réparabilité, à la durabilité et à la recyclabilité des produits, en lien avec les nouvelles obligations introduites par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Le Cos soutient ainsi toute action visant à créer les conditions pour un affichage plus transparent de l'information au consommateur. C'est le cas en France avec les travaux de normalisation sur les



New Africa – AdobeStock

La sécurité des enfants demeure omniprésente dans les travaux.

allégations des produits textiles, et en Europe à travers le mandat de normalisation M/532 sur l'étiquetage de composition textile. Sur le thème du *made in France*, les échanges lors d'une rencontre exploratoire « C'est fabriqué où ? Authentifier et valoriser les produits de votre territoire avec une norme volontaire » à Afnor (mai 2018) ont fait émerger l'opportunité d'engager une démarche collective sur l'indication et le marquage de l'origine des produits (non alimentaires).

L'actualité nationale et européenne sur l'affichage environnemental des produits de consommation et la déclaration et la mesure des substances réglementées dans les articles mérite attention, en lien avec le Cos Environnement et responsabilité sociétale. Il en va de même pour les travaux internationaux sur les avis en ligne de consommateurs, et plus globalement la réputation en ligne, en lien avec le Cos Information et communication numérique. Dans le secteur des piscines domestiques, une démarche européenne est également amorcée sur l'impact environnemental à l'initiative de la France.

La question de la durabilité des produits correspond également à une préoccupation croissante des consommateurs. Une résolution du Parlement européen du 4 juillet 2017 sur « une durée de vie plus longue des produits : avantages pour les consommateurs et les entreprises » constitue un signal fort, de même que la nouvelle loi sur l'économie circulaire. Il s'agit de concevoir des produits robustes, durables et de qualité, de promouvoir leur réparabilité et leur longévité, d'appliquer un modèle économique tourné vers l'usage et de garantir une meilleure information du consommateur.

Le Cos se tient à l'écoute des besoins des acteurs afin, le cas échéant, de définir, modéliser, caractériser les usages et la durée de vie pour les produits, et proposer les niveaux de qualité de service et les critères de mise à disposition des pièces de rechange (stock ou impression 3D), en lien avec l'action du Cos Environnement et responsabilité sociétale sur l'économie circulaire. Une rencontre « Mode responsable : inventons les bonnes pratiques de demain », organisée en mars 2020 avec le

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2020

NF G 20-030	Textiles – textiles lumineux – détermination de l'éclairage énergétique et de la luminance d'étoffes lumineuses
NF EN Iso 20320	Habillement de protection destiné à la pratique du surf des neiges – dispositifs de protection des poignets – exigences et méthodes d'essai
NF EN 17109	Parcours acrobatiques en hauteur – système d'assurage individuel – exigences de sécurité et méthodes d'essais
NF EN 15494	Bougies – étiquettes de sécurité
XP P 90-400	Systèmes hypoxiques – lignes directrices pour l'installation, l'exploitation et l'utilisation raisonnée des équipements
NF EN 17128	Véhicules légers motorisés pour le transport de personnes et de marchandises, non homologables pour l'utilisation sur la route, ainsi que les installations d'utilisation – véhicules électriques personnels légers (PLEV) – exigences de sécurité et méthodes d'essai
NF Iso 764	Horlogerie – montres résistantes au magnétisme
NF EN 14350	Articles de puériculture – articles pour l'alimentation liquide – exigences en matière de sécurité et méthodes d'essai
Afnor Spec X 50-231	Centres de beauté et de bien-être – exigences et recommandations pour l'hygiène et la prévention des risques sanitaires
Afnor Spec X 50-001	Zones de baignade – signalétique des zones de baignade publiques et d'activités aquatiques et nautiques

Économie collaborative
et économie du partage
soulèvent de nouveaux enjeux.

soutien de la filière mode et luxe, a confirmé l'intérêt d'une démarche collective autour de la durabilité des produits textiles.

Développer la normalisation des services, notamment sous l'angle de la mise en relation des particuliers entre eux

Dans le cadre du déploiement des recommandations du Livre blanc Afnor *Quelle normalisation pour les services ?* (2015), une rencontre « Consommation, sport, loisirs et tourisme face aux défis des services » (octobre 2015) avait permis de couvrir spécifiquement les sujets relevant du périmètre d'action du Cos. Le Cos poursuit l'action de sensibilisation des acteurs des services, qui constitue un enjeu essentiel, en particulier pour les thématiques émergentes de l'économie collaborative et de l'économie du partage.

À travers l'émergence de plateformes numériques et des services associés, économie collaborative et économie du partage soulèvent des enjeux protéiformes : évolution des usages, transfert de responsabilité, bouleversement de la chaîne de valeur, transformation de certains métiers, sécurité des transactions, comptage, produits d'occasion, qualité de service, avis des utilisateurs, protection des données personnelles... Les potentialités couvrent aussi bien la mise en relation des particuliers entre eux (C to C) que les relations entre professionnels (B to B) ou encore hybrides (B to B to C). La France dispose d'acteurs innovants et reconnus. Les échanges lors d'une rencontre « Économie collaborative : en quête de références partagées » à Afnor (mars 2017) ont montré la nécessité de distinguer clairement ce qui relève de la réglementation (aspects fiscaux et sociaux) des aspects à même d'être intégrés dans une démarche de normalisation volontaire (définitions, principes génériques, niveau de service rendu par les plateformes...).

Le Cos reste en alerte sur les travaux Iso initiés fin 2018 par le Japon (Iso/TC 324), en lien avec le Cos Management et services, sur le thème de la confiance et de l'excellence pour les services.

Le Cos propose de capitaliser sur les expériences de normalisation volontaire dans



kefkezz - Adobe-Stock

le tourisme, le bien-être et les services aux particuliers. Il va continuer à encourager le développement des normes pour les aspects opérationnels et la qualité des services dans le tourisme. Pour cela, il s'appuie sur le groupe de coordination Tourisme, présidé par la sous-direction du tourisme (DGE), très impliquée dans les travaux du comité Iso/TC 228 Services touristiques.

La France demeure la première destination touristique mondiale, avec 89,3 millions de visiteurs étrangers en 2018. Qualité de l'accueil, sécurité des sites et des visiteurs, soutien à la numérisation sont des enjeux majeurs. Compte tenu de la pandémie de Covid-19, la relance de ce secteur (à l'instar des autres secteurs les plus impactés) prend une toute autre importance. Dans ce contexte particulier, des initiatives apparaissent pour utiliser la normalisation volontaire comme un levier d'action pour tendre vers un tourisme durable et accompagner cette relance. L'Espagne propose ainsi l'élaboration rapide et accélérée d'une norme Iso sur la reprise d'activité et la relance du secteur touristique en période de pandémie.

Les travaux sur le tourisme sont essentiellement internationaux (tourisme d'aventure, tourisme responsable, tourisme accessible, plongée de loisirs, location de voiliers...), à l'exception notable des professions du tourisme de bien-être, très présentes dans des travaux français (spas, soins de beauté, thalassothérapie)

ou européens (instituts de beauté, solariums). La France a piloté par exemple un groupe de travail international sur le tourisme industriel, amené à évoluer pour intégrer la dimension du tourisme de savoir-faire. En prolongement d'une démarche initiée à Orléans (Loiret), des travaux s'ouvrent sur l'accueil et l'expérience des touristes internationaux en France, au premier rang desquels les touristes de République populaire de Chine.

Le segment des services aux particuliers est amené à se développer : service de location de matériels de sports d'hiver, location de matériel de bricolage, compétences des professionnels de chiens guides et chiens d'aveugle, développement durable dans les salons de coiffure... Le Cos suit l'avancée des démarches sur les services aux particuliers, et peut mettre en œuvre les actions nécessaires.

Renforcer la prise en compte de l'innovation, du territoire et de l'international

Qu'elle soit technologique, territoriale ou consécutive à de nouvelles pratiques ou services, l'innovation est intimement liée à la normalisation volontaire. Dans une approche intégrée, en relais des politiques publiques, le Cos veille à faciliter la diffusion de bonnes pratiques locales ou nationales, jusqu'à accompagner et renforcer l'influence française à l'international. La production locale de biens de consommation, de sports et loisirs,

de tourisme et de l'ensemble des services associés constitue un vecteur de stabilité et d'enrichissement des compétences, d'innovation et de vitalité des écosystèmes de proximité, éléments de souveraineté territoriale.

Encourager l'utilisation des normes volontaires comme vecteur de diffusion des innovations

En favorisant la création d'écosystèmes de confiance favorables à l'acceptation technologique, économique et sociétale des innovations, la normalisation volontaire constitue un levier pour accélérer la mise sur le marché d'un produit ou d'un service. Plusieurs innovations de rupture ont ainsi fait l'objet de travaux : vélos à assistance électrique, cigarettes électroniques. En France, à partir d'une demande de l'Institut national de la consommation (INC), une démarche de normalisation des cigarettes électroniques et des e-liquides a abouti à la publication des premières normes nationales dans le monde. Ces travaux se poursuivent désormais en Europe (Cen) et à l'international (Iso), pilotés par la France.

Le Cos joue le rôle de référent pour les textiles techniques et nouveaux matériaux intelligents dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie française de normalisation, avec des travaux européens engagés sur les textiles techniques et intelligents, en écho au programme national Industrie du futur.

En interaction avec les travaux génériques initiés sur l'Internet des objets (IoT), le développement des objets connectés induit des cas concrets de mise en œuvre pour des produits comme les éthylotests avec affichage déporté pour le grand public ou les montres connectées. Le Cos suit ces sujets, en lien avec le Cos Information et communication numérique et le Comité consommation (Cosac), qui a établi une note de positionnement soulignant les enjeux en matière de protection des données personnelles.

D'autres champs s'ouvrent : la mobilité active, à travers la norme européenne en préparation sur les engins de déplacement personnel à assistance électrique (trottinettes électriques, gyropodes, gyroroues), de plus en plus utilisés par les consommateurs, ou le dossier des drones (drones de loisirs, drones-jouets) et de leur utilisation lors de l'organisation d'événements (spectacles avec assistance de drones, courses de drones), en lien avec le Cos Transport et logistique. Le Cos suit l'avancée de ces démarches et se tient prêt à mettre en œuvre les actions nécessaires.

Prôner les normes volontaires comme solution efficace en appui des politiques publiques

L'utilisation de la normalisation volontaire comme outil de droit souple au service de la simplification réglementaire constitue une solution déjà exploitée dans le cas des cages de but et des salles d'arts martiaux. En France, les normes volontaires complètent souvent les règles de fédérations sportives, et portent essentiellement sur la sécurité des matériels

et équipements. Les collectivités territoriales sont très vigilantes au regard de toute nouvelle norme sportive. Avec le décret révisé sur les buts (avril 2016), les buts autostables sont autorisés par le Code du sport. Et les normes volontaires Afnor fixent les bonnes pratiques de conception et contrôle des cages de but, conférant présomption de conformité aux exigences réglementaires.

Le Cos œuvre en faveur du recours au droit souple, consacré par le Conseil d'État dans son étude annuelle en 2013. Ainsi, l'exemple des salles d'arts martiaux, approche souple et évolutive, pourrait être étendu à d'autres types de salles sportives ou équipements sportifs modulaires. Cet usage accru des normes volontaires s'entend également dans le cas de nouvelles mesures réglementaires à l'étude, afin d'assurer la meilleure articulation possible entre réglementation et normalisation. Cela pourrait être le cas pour les engins de déplacement personnels à assistance électrique en appui de la loi d'orientation des mobilités, l'économie collaborative ou l'« e-sport » (sport électronique).



Robert Kneschke - AdobeStock

La silver économie a ouvert de nouvelles perspectives normatives.

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques est une occasion à saisir pour mettre en avant les normes volontaires.

Offrir un rayonnement national à des expérimentations initiées dans les territoires

Les travaux sont essentiellement européens, avec une dynamique internationale qui se dessine fortement. Quelques normes françaises continuent néanmoins à voir le jour : tables à repasser, *paintball*, pistes de descente VTT... Mais, à la demande d'acteurs locaux, de plus en plus d'actions de proximité sont menées en vue de formaliser et diffuser des bonnes pratiques issues d'un territoire. C'est le cas de l'information sur les risques d'avalanche, des parcours permanents de trail ou de l'accueil des touristes chinois à Orléans.

Le Cos demeure à l'écoute pour accompagner la mise en œuvre de ces démarches locales ou nationales, qui peuvent préfigurer un positionnement européen ou international. Pour cela, il part à la rencontre des acteurs locaux des régions en 2019 et 2020 (« Les Normes Tour »). Interrompue en 2020 en raison de la crise sanitaire, cette initiative innovante reprendra son cours en 2021, selon des modalités adaptées.

Amplifier la projection à l'international des pratiques nationales reconnues et le positionnement de leader de la France

À l'image de la position de notre pays, qui figure parmi les leaders dans bien des domaines couverts par le Cos, les acteurs français sont, dans l'ensemble, très présents dans les travaux européens et internationaux. La France détient le pilotage de plusieurs structures au Cen et à l'Iso. C'est le cas pour les articles de puériculture, les piscines et spas domestiques en Europe. La tendance actuelle est au positionnement des travaux à l'Iso. Allemagne et Chine continentale œuvrent fortement pour ce glissement progressif vers l'Iso. Précurseurs, les secteurs du matériel de sports d'hiver et du cycle étaient présents à l'international. D'autres y sont venus : tourisme, ameublement ou horlogerie/bijouterie. Le Cos veille non seulement à préserver cet atout, mais à accompagner et amplifier cette tendance vers l'Iso, de manière à renforcer l'influence des acteurs français. Exemples récents : les cigarettes électroniques, les poussettes



ink drop - AdobeStock

d'enfants ou les systèmes de détection vidéo contre les noyades dans les piscines publiques.

Accompagner les ambitions de Paris 2024 en matière d'héritage et d'excellence environnementale

Les parties prenantes à la préparation et à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) d'été à Paris en 2024 nourrissent une ambition forte qui dépasse le seul cadre du sport : faire de la France une nation sportive et faire de ces Jeux une vitrine du savoir-faire français aux yeux du monde. Des politiques publiques sont mises en œuvre en matière de développement durable du sport et de sport, santé, bien-être. L'accueil de nombreux grands événements (sportifs) internationaux en France, en premier lieu l'organisation des JOP 2024, constitue un formidable accélérateur. À travers leur double capacité à capitaliser le meilleur des initiatives ou expérimentations mises en œuvre et à diffuser ces bonnes pratiques partagées à un large public, les normes volontaires peuvent constituer une forme d'héritage immatériel et méthodologique de Paris 2024.

Favoriser le développement du sport pour tous, dans la dynamique de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris

L'aménagement des lieux de pratiques, accessibles au plus grand nombre, leur animation, à travers l'organisation d'événements responsables, vont notamment devenir un élément tangible de l'« héritage » qui en est attendu.

Le recours à la normalisation volontaire peut favoriser la diffusion d'équipements sportifs innovants (conception et aménagement des *pumptracks*, systèmes de production de vagues artificielles pour le surf...) et accompagner de nouvelles pratiques en quête de structuration pérenne comme le marché du sport électronique.

En France, le besoin d'élaborer trois référentiels partagés a également été identifié dans le contrat de filière signé entre l'État et les acteurs du sport, pour assurer la diffusion des bonnes pratiques en matière de programmation, conception, construction des équipements sportifs, de programmation, organisation et évaluation d'un événement sportif, et de gestion du parcours et de l'expérience client. La norme en préparation sur l'accueil des touristes étrangers va dans cette direction. La dimension de l'éthique sportive monte aussi en puissance, avec l'ouverture des champs de l'intégrité du sport (norme Iso à l'étude) et de la performance sportive : performance sportive par l'hypoxie, lutte contre le dopage (à travers la norme sur les denrées alimentaires à l'usage des sportifs). Un comité technique Cen consacré aux jeux en ligne a été créé sous l'angle des technologies de l'information, après l'abandon du projet de norme nationale sur le jeu responsable.

Des sujets sociétaux tels que le sport santé ou le sport en entreprise mobilisent aujourd'hui une formidable intelligence collective et dépassent le seul cadre des acteurs du sport. La nouvelle loi Sport et société pourrait s'appuyer sur la normalisation volontaire, établir collectivement

avec tous les acteurs concernés les repères de confiance nécessaires afin de produire durablement des effets positifs et significatifs.

Changer d'échelle autour de l'organisation d'événements responsables

Dès la phase de candidature, le Comité d'organisation de Paris 2024 (Cojop) s'est montré exemplaire en appliquant la norme Iso 20121 Événements responsables. Plus largement, le déploiement de cette norme est encouragé par les politiques publiques (Stratégie nationale de développement durable du sport, contrat de filière « rencontres d'affaires et événementiel »). Lors d'une rencontre Afnor « Vers des événements toujours plus responsables grâce à la norme Iso 20121 ? » (mai 2017), les acteurs

ont exprimé la volonté d'approfondir les échanges pour amplifier la dissémination des bonnes pratiques liées à l'organisation d'événements toujours plus responsables et favoriser un saut qualitatif.

D'autres initiatives voient le jour sur la base de la norme Iso 20121 (destinations internationales responsables...). Son utilisation et son appropriation au niveau des territoires devraient s'inscrire dans une stratégie nationale pour un tourisme durable, intégrée dans le plan global de relance annoncé par le gouvernement en septembre 2020. Dans le prolongement de la mise en place de sa propre démarche achats responsables selon la norme Iso correspondante (Iso 20400), le Cojop a émis la volonté de développer une norme

spécifique sur les achats responsables dédiés à l'événementiel.

Le Cos est prêt à examiner les besoins en normalisation liés à l'organisation de l'événement et à son « héritage » : diffusion des bonnes pratiques de la norme Iso 20121, contribution au développement du « sport pour tous »... Un groupe d'action en charge de rédiger un Livre blanc Afnor « La Normalisation volontaire, vecteur d'héritage des JOP Paris 2024 », sous l'impulsion notamment du ministère chargé des sports, a été mis en place. Plusieurs initiatives en lien avec des mesures d'héritage annoncées par la Ville de Paris (« quartiers pilotes accessibles ») ou par l'État (« activité physique et sportive en milieu professionnel ») viendront l'illustrer. •

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2021

NF EN Iso 16181-1 et 2	Chaussures – substances critiques potentiellement présentes dans les chaussures et les composants des chaussures – partie 1 : détermination des phtalates dans les solvants d'extraction Partie 2 : détermination des phtalates sans extraction par solvant
Série NF EN 12790	Articles de puériculture – transats – partie 1 : transats pour enfants jusqu'à ce qu'ils essayent de s'asseoir
	Articles de puériculture – transats – partie 2 : transats pour enfants jusqu'à ce qu'ils commencent à marcher
Série NF EN 13138	Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation – partie 1 : exigences de sécurité et méthodes d'essai pour les aides à la flottabilité portées au corps
	Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation – partie 2 : exigences de sécurité et méthodes d'essai pour les aides à la flottabilité à tenir
	Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation – partie 3 : exigences de sécurité et méthodes d'essai relatives aux dispositifs dans lesquels l'enfant est placé – sièges flottants
NF S 72-427	Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation – partie 4 : performances dans l'eau, exigences et méthodes d'essai pour les dispositifs d'aide à la natation de classe B
NF S 72-427	Protections intrabucales pour activités sportives – exigences de sécurité et méthodes d'essai
NF EN Iso 18527-3	Protection des yeux et du visage à usage sportif – partie 3 : exigences et méthodes d'essai pour les articles de lunetterie destinés à la natation de surface
Iso 3533	Jouets sexuels – exigences de conception et de sécurité pour les produits en contact direct avec les organes génitaux, l'anus ou les deux
Série NF EN 14904	Sols sportifs – systèmes de sols multisports pour utilisation en intérieur – partie 1 : caractéristiques essentielles
	Partie 2 : spécifications
	Partie 3 : essais sur site
NF D 80-001-3	Cercueils – spécifications de performances pour le contrôle d'aptitude à l'usage d'un cercueil – partie 3 : caractérisation des cercueils et exigences pour la crémation
Afnor Spec S 52-417	Activité physique et sportive en milieu professionnel
Afnor Spec S 52-113	Pistes de <i>pumptrack</i> – conception et aménagement